

♦ **Fonds d'allègement des charges financières**

| | Volet allègement des charges financières (FAC) du plan de soutien exceptionnel | Volet allègement des charges financières (FAC) du plan de soutien à l'élevage | |
|---|---|---|---|
| Enveloppe nationale | 100 millions d'euros dont 80 millions d'euros débloqués immédiatement | 30 millions d'euros | |
| Enveloppe Régionale | 3.6 millions d'euros | 98000 euros | |
| Enveloppe départementale du 28 | 480 000 euros | 132 000 euros | |
| | | FAC élevage | Reprise du FAC élevage /lait |
| Cadre réglementaire | Cadre temporaire des aides de l'Etat | Cadre temporaire des aides de l'Etat | Régime « de minimis » |
| Bénéficiaires de la mesure | Exploitations agricoles individuelles, GAEC, EARL et autres formes sociétaires ayant une activité agricole dont plus de 50% du capital est détenu par des exploitants agricoles à titre principal | En priorité les éleveurs remplissant les conditions de la mesure « FAC-plan de soutien exceptionnel » | Eleveurs laitiers éligibles au FAC-lait de juillet 2009 mais n'ayant pu en bénéficier. |
| Nature de la mesure | Prise en charges des intérêts sur les échéances 2010 des prêts bancaires professionnels LMT, hors foncier, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non bonifiés. | | Prise en charges des intérêts prévue par la mesure « FAC-lait » de juillet 2009 |
| Montant de l'aide | Prise en charge des intérêts plafonnée à 50% de l'échéance annuelle (intérêts et capital) 2010 des prêts concernés. Montant minimum de la prise en charge = 1000 euros | | |
| Critères d'accès à la mesure | <p>Public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes agriculteurs : exploitant installé avec ou sans les aides de l'Etat depuis le 27 octobre 2004. - Récents investisseurs : exploitants ayant perçu une aide publique à l'investissement (bâtiment et mise aux normes) depuis le 27 octobre 2007 - Eleveurs de porcs retenus dans le cadre du plan porcs de juin 2009 <p>Par ailleurs, seuls les exploitants ayant déjà fait une récolte sont susceptibles de répondre à cette mesure.</p> <p>Critères économiques à respecter et à renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 10 % de l'EBE (si exploitation au réel) et baisse de 5% du CA (si exploitation au forfait). - Taux d'endettement : Total des dettes / Total Actif > 60 % <p>Dettes = dettes fournisseur, bancaires et sociales, (hors comptes courants d'associés pour les formes sociétaires) Actif : hors foncier et CCA pour les formes sociétaires Exercice comptable : exercice incluant la récolte 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratio Annuités / EBE pour l'exercice prévisionnel 2009 et le dernier exercice connu <p>Annuités : Annuités des prêts bonifiés et non bonifiés professionnels d'une durée supérieure à 24 mois, incluant les prêts fonciers</p> | | Dossiers éligibles et déposés dans les délais dans le cadre du FAC lait de juillet 2009 |
| Constitution du dossier de demande | Formulaire de demande à retirer à la DDAF | | Seuls les dossiers précédemment déposés seront traités |